

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 novembre 2023

Etaients présents : MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, DE SAEVER, BILLARD, LAGREZE, GERVIER GUYONDET, FERNANDEZ, HUDRY, MAKHLOUF, LABRUNIE, MONTANARI.

Absents excusés :

Mme LECOMPTE

Mme GOLLIET : pouvoir à Mme GROSROYAT

M. RENAUT

Absents :

M. BADRE

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 3 octobre

2°) **Administration Générale**

- a) Ouvertures dominicales 2024 - Avis

3°) **Finances – Economie**

- a) **Etat des factures**
- b) **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024**
- c) **Mandat spécial pour la participation de deux élues au 105^{ème} Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023 – Prise en charge des frais d'inscription**

4°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 19 octobre
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 3 octobre
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

5°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses

6°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses

7°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

8°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

9°) **Ecologie – Participation citoyenne**

- a) ECOLOGIE : informations diverses
- b) CITOYENNETE : informations diverses

10°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 25/10/2023
- b) Compte rendu des différentes commissions

11°) **Questions/informations diverses**

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 14 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. Henri FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 3 octobre : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Administration Générale :

a) Ouvertures dominicales 2024 – Avis simple

Vu l'avis conforme par délibération n°2022.00276 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex du 25 octobre 2023 relative aux dates de dérogation au repos dominical accordées aux établissements de commerce de détail proposées par Monsieur le Maire, après consultation des enseignes locales, pour l'année 2024 ; Par dérogation à la réglementation applicable en matière de repos dominical obligatoire des salariés, les 12 dates retenues, pour l'année 2024, pour les commerces de détail exerçant sur la commune de SEGNY, sont les suivantes :

- Commerces de détails de plus de 400m² * concessionnaires automobiles
- 14 janvier
- 19 mai
- 16 et 30 juin
- 1 et 8 septembre
- 24 novembre
- 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre
- 10 et 17 mars
- 30 juin
- 15 septembre
- 13 octobre

3°) Finances - Economie :

a) **Etat des factures** : M. Bernard LAGREZE demande une précision relative à l'intervention contre les fouines se trouvant au-dessus des appartements et non dans les garages comme stipulé sur le document.

- Monsieur le Maire informe le conseil du retard relatif au versement de la taxe d'aménagement par la société PRIAMS à l'occasion du projet Segny Village (200 appartements).
 - Les deux permis pour 120 puis 80 logements, successivement accordés les 18 et 28 octobre 2021, sont soumis à la taxe d'aménagement majorée à 15 %.
 - Evaluée à environ 2 millions d'euros, 50% de cette taxe destinée principalement à la construction de la nouvelle école aurait dû être versée début janvier 2023,
 - Plusieurs facteurs sont évoqués quant au retard de paiement : une modification de la loi, des difficultés de commercialisation rencontrées par le groupe PRIAMS, le coût de la construction ayant considérablement augmenté.
 - Monsieur le Maire, en lien avec le représentant de la Perception en relation avec les décideurs locaux, fera un point de situation au printemps afin d'étudier les différentes possibilités quant au financement de la construction de la future école.

b) **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024** : La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M 14 soit pour la commune de SEGNY son budget principal. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le Conseil accepte à l'unanimité le changement de nomenclature du budget à compter du 1^{er} janvier 2024.

c) **Mandat spécial pour la participation de deux élus au 105^{ème} Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023 – Prise en charge des frais d'inscription** : L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à PARIS.

Pour l'année 2023, il aura lieu du 21 au 23 novembre. Une délégation de la commune de SEGNY doit se rendre à Paris aux dates susmentionnées pour participer à cette manifestation.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial à deux élus du conseil municipal afin de participer à ce congrès, et d'accepter la prise en charge des frais d'inscription. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission du 19 octobre

● **Déclarations préalables**

- M. RODRIGUES FERREIRA L., Rue de la Dôle : remplacement porte de garage = avis favorable
- M. ROATTINO O., Rue des Jardins de Segny : piscine = avis favorable
- M. DENISE J.J., Impasse des Tauques : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. ROATTINO O., Rue des Jardins de Segny : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. JUVING M., Rue du Journans : installation photovoltaïque = avis favorable
- Mme CORNIER N., Chemin de Beule : clôture et abattage arbres, haie = avis favorable
- M. ROBIAL J.P., Impasse des Lys : remplacement clôture = avis favorable
- M. LAGREZE B., Rue du Vieux Bourg : remplacement des volets = avis favorable

● **Permis de construire**

- M. SICLER D., Lot 1 « Quartier Varfeuille » : maison individuelle = avis favorable
- HPL Domaine Fontaillon & Dynacité : modification emplacement OM + façades = avis favorable
- M. DELARBRE N., Lot 1 « Vionnet des Places » : modification couleur façades, menuiseries = avis favorable
- M. WUTHRICH L., Chemin des Borraux : modification gestion des eaux pluviales = avis favorable
- M. CONTOLI A., Rue de la Velle : réhabilitation corps de ferme = avis favorable
- IMPACT IMMOBILIER, Route de Versonnex : lotissement de 3 lots à bâtir = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 3 octobre

● **Déclarations préalables**

- M. BERTHON D., Rue de la Gravière, pour un velux
- M. MORRIER Q., Vie des Tauques, pour installation photovoltaïque
- M. ZAMANA D., Rue de la Dôle, pour une installation photovoltaïque
- M.CROCKFORD G., Impasse de Chenaz, pour une installation photovoltaïque
- M. RODRIGUES FERREIRA L., Rue de la Dôle, pour le remplacement de la porte de garage
- M. ROATTINO O., Rue des Jardins de Segny, pour une piscine et une installation photovoltaïque
- M. DENISE J.J., Impasse des Tauques, pour une installation photovoltaïque
- M. JUVING M., Rue du Journans, pour une installation photovoltaïque

● **Permis de construire refusé**

- HOMESCENCE, Route des Rosellets, pour un collectif de 9 logements

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 6 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption. Mme GERVIER demande des précisions quant au droit de préemption, notamment pour la constitution de réserve foncière.

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

a) Informations diverses :

- M. J.P. RIVIERE informe le conseil de différents travaux de voirie.
- Monsieur le Maire indique que la commune a signé le devis de 1'591.20€ à Enedis pour le raccordement des bornes de recharge des voitures électriques.
- Monsieur le Maire informe également le conseil d'une réunion prévue le 28 novembre, avec l'ASL du lotissement du Fontaillon ; s'ensuit un échange d'informations avec M. Charles MONTANARI.

6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu/Informations diverses : M. Yann BILLARD annonce que la commission scolaire se réunira le jeudi 8 novembre à 18h30.

7°) Commission Informatique – CLAC

a) INFORMATIQUE =

- Mme Annick GROSROYAT informe du changement de prestataire en cours.
- Lors du vide-maisons, des administrés ont demandé des informations relatives au déploiement de la fibre.
- Christian MAKHLOUF rappelle les différentes phases permettant l'obtention de la fibre : déclaration de la demande d'installation auprès du SIEA, étude, validation de l'étude, intervention du sous-traitant, installation des fourreaux, des répartiteurs, des tableaux, tirage puis raccordement à la fibre.

Il est évoqué la nécessité de rappeler les différentes étapes et intervenants dans le prochain numéro du SIGNAL.

b) CLAC = Mme Annick GROSROYAT indique que la vente de brioches s'est très bien déroulée et remercie à cette occasion tous les bénévoles.

- Plusieurs manifestations sont rappelées :
 - a. Samedi 11 novembre à 17h00 : commémoration de l'armistice de 1918,
 - b. Jeudi 16 novembre à 19h, espace de Vaise : accueil de nouveaux Segnerands,
 - c. Préparation du marché de Noël fixé au 17 décembre. L'arrivée du Père Noël est prévue le vendredi 22 décembre.
- Mme Marie GERVIER, en charge de la revue municipale, demande à ce que les articles lui soient transmis au plus tard le 12 novembre.

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : Mme Patricia de SAEVER indique que le repas des aînés est prévu le 18 février ; un traiteur et l'animation vont désormais être démarchés.

9°) Ecologie – Citoyenneté

- a) ECOLOGIE : rien de particulier.
- b) CITOYENNETE : Mme Marie GERVIER indique la possibilité de bénéficier d'un service de « bus des droits », mis en place par la préfecture. Il s'agit d'une permanence d'une demi-journée assurée par gendarmerie et juristes, permettant aux administrés limités dans leur déplacement de bénéficier de conseils. Cette possibilité vient en plus de la maison des services se trouvant à Gex et animée par la CAPG. A suivre donc....

10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 25/10/2023 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers, ainsi que le rapport d'activités 2022 qui a été présenté au conseil communautaire du 12 juillet dernier.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
 - a. Mme Annick GROSROYAT, commission GVD du 25 octobre : projets toujours en cours d'étude.
 - b. M. Christian MAKHLOUF, commission ETIC : comment mieux accueillir les entreprises en Pays de Gex, pistes : modifier PLUIH pour plus de logements sociaux permettant d'accueillir les personnes à salaires modestes, permettre la création de plus de bureaux dans les bâtiments....
 - c. M. Christophe GUYONDET, commission Régie des Eaux : les nappes aquifères vont bénéficier des récentes pluies, cependant, ce sont les pluies d'hiver qui, en l'absence de végétation, pénètrent le sol et alimentent les nappes : un point sera réalisé fin novembre. À noter les cumuls de précipitations sur 4 ans, d'octobre à octobre : 729 mm en 2023, 893 mm en 2022, 1085 mm en 2021, 993 mm en 2020. M. GUYONDET fait part également de travaux sur la station de POUGY, une hausse du coût du traitement de l'eau de 5 % est envisagée.
 - d. M. Henri FERNANDEZ, commission COMmunes FORestières, 30 octobre : difficultés d'évaluation précise du nombre de cerfs qui commettent d'importants dégâts sur les jeunes plantations, faire accepter le bleuissement des bois par les professionnels ce qui permettrait de vendre les bois très récemment récoltés car scolytés.
 - e. M. Christian MAKHLOUF : SIEA : réunion du bureau la semaine 46, Assemblée Générale le vendredi 1er décembre à 18h.

11°) **Questions/informations diverses**

- La société MARKOSOL doit intervenir afin de repeindre une partie des signalisations horizontales.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 5 décembre 2023 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h40